

Procès-verbal n° 19-2022
Assemblée générale d'automne du Conseil intercommunal

Le 27 octobre 2022, à 19h00
Bex, salle de conférences de l'ARASAPE

Présidence M. Léonard Studer, Président

Présences Selon liste annexée

Excusés *Délégués :*
M. Stéphane Montangero, Aigle
M. Jean-François Cossetto, Bex (*est remplacé par M. Daniel Hediger*)
Mme Déborah Segui, Corbeyrier (*est remplacée par Mme Monique Tschumi*)
Mme Pascale Hauswirth Raoux, Lavey-Morcles
M. Reynald Daenzer, Noville
Mme Catherine Pilet, Rossinière

Comité :
Mme Maude Allora, Aigle
Mme Aurélie Tulot, Roche

Ordre du jour

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22.09.2022
3. Communications du Comité de direction
4. Préavis n° 11-2022 « Budget 2023 – Secteur CSR/AAS/RAS »
 - Rapport de la Commission de gestion et adoption
5. Préavis n° 12-2023 « Budget 2023 – Secteur AJE »
 - Rapport de la Commission de gestion et adoption
6. Propositions individuelles et divers

* * *

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour

M. Léonard Studer, président, ouvre la séance avec les salutations d'usage. Il souhaite la bienvenue aux déléguées et délégués. Avec 14 membres présents, le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

En raison d'un message qu'il doit délivrer au point 5° au nom de la commune de Villeneuve, M. Studer informe le Conseil qu'il cédera la place à Mme Stettler vice-présidente, pour diriger les débats. Il demande à l'assemblée de valider ce procédé. Mme Ferrara (Coges, Rennaz) dit son étonnement par rapport à l'immission de Villeneuve dans le cadre d'un amendement formulé par la Commission de gestion. L'assemblée accède à la demande de M. Studer.

Le Président fait adopter l'ordre du jour en six points.

Il signale au Conseil que M. Gilbert Freymond sera dorénavant le délégué de la commune d'Ollon, en remplacement de Mme Diane Morattel, ainsi qu'en atteste le courrier reçu de la Municipalité d'Ollon le 06.10.2022.

Pour l'assemblée de ce jour, M. J.-François Cossetto (Bex) s'étant excusé, c'est M. Daniel Hediger qui le remplace officiellement ; de même pour Mme Deborah Segui (Corbeyrier), remplacée par Mme Monique Tschumy. Le Président procède à leur assermentation.

2. Adoption du procès-verbal n° 18-2022 de l'AG extraordinaire du 22.09.2022

Ce compte-rendu est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements.

3. Communications du Comité de direction

M. Lecci rappelle aux déléguées et délégués de noter dans leur agenda la date du 17.11.2022 pour une assemblée générale extraordinaire consacrée au nouveau statut du personnel de l'ARASAPE.

En raison des nombreuses absences qui s'annoncent, mettant en péril le quorum, M. Lecci reprendra ce point dans les divers.

4. Préavis n° 11-2022 « Budget 2023 – CSR/AAS/RAS »

Le préavis a été envoyé aux délégués dans les délais statutaires, avec la convocation.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La parole est donnée à Mme Ferrara, pour lecture du rapport de la Commission de gestion ; il figure en annexe au présent procès-verbal. Ses conclusions rejoignent celles du préavis.

La discussion n'étant pas demandée, M. Studer relit les conclusions du préavis, soit :

Le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE

- a. Vu le préavis sur le budget 2023 du 22.09.2022
- b. Oui le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier ce dossier
- c. Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'adopter le budget de fonctionnement de l'Association Régionale de l'Action Sociale du District d'Aigle et du Pays-d'Enhaut, présentant les résultats suivants :

• Fonctionnement CSR (enveloppe RI)

Total des charges :	CHF	7'560'150.00
Total des produits :	CHF	7'560'150.00

Soit un exercice sans perte ni profit

• Fonctionnement CSR (hors enveloppe RI)

Total des charges :	CHF	59'300.00
Total des produits :	CHF	0.00

Soit un excédent à la charge des communes :	CHF	59'300.00
---	-----	-----------

• Résultat du bâtiment de l'ARASAPE

Total des charges :	CHF	0.00
Total des produits :	CHF	0.00

Soit un excédent à la charge des communes :	CHF	0.00
---	-----	------

Soit un excédent de charges pour les communes (RAS) :	CHF	59'300.00
--	------------	------------------

- **Fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)**

Total des charges	:	CHF 1'892'050.00
Total des produits	:	CHF 196'300.00

Soit un excédent à charge du Canton de : **CHF 1'695'750.00**

et les soumet au vote du Conseil.

→ Le budget 2023 CSR/AAS/RAS est adopté à l'unanimité des déléguées et délégués présents.

5. Préavis n° 12-2022 « Budget 2023 – AJE »

Le préavis a été envoyé aux délégués dans les délais statutaires, avec la convocation.

M. Studer cède sa place à Mme Stettler, vice-présidente, comme discuté en début de séance.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La parole est donnée à Mme Ferrara pour lecture du rapport de la Commission de gestion ; il figure en annexe au présent procès-verbal. Deux amendements sont proposés :

- a) le premier demande que le loyer des structures AJE de Villeneuve soit ramené au montant de 2022, aucune information n'ayant été donnée sur une éventuelle rénovation des locaux permettant de justifier l'augmentation portée au budget 2023
- b) le second, que les projets spécifiques « Revue de la politique salariale – CHF 22'000.- », « Revue des salaires éducatifs – CHF 21'000.- » et « Accompagnement restructuration AJE – CHF 10'000.- » soient reportés, la Commission n'estimant « ...pas nécessaire pour l'instant de lancer ces 3 chantiers. »

La discussion est ouverte.

M. Studer demande la parole au nom de la commune de Villeneuve, dont l'essentiel de son message est reproduit ici. La Municipalité est choquée de la manière dont une partie de son propre budget est remise en cause, ceci sans concertation, discussion préalable ou demande d'information. La confiance et l'esprit de partenariat qui devraient prévaloir au sein d'une association intercommunale en ressortent ébranlés.

Et M. Studer d'expliquer que suite à la reprise de la gestion des structures AJE de Villeneuve (crèches, garderies, UAPE) par l'ARASAPE au 1^{er} janvier 2022, une proposition de bail à loyer a été adressée à l'ARASAPE, qui n'a fait l'objet d'aucune contestation ni demande d'explication et pas davantage de paiement. Malgré plusieurs relances de la Commune, le bail n'est à ce jour toujours pas signé et les loyers en retard s'accumulent. Et maintenant, c'est la Coges qui remet en cause un bail à loyer qui n'a pas été contesté par l'ARASAPE !

S'agissant du loyer, celui-ci correspond à CHF 150.-/m² pour les surfaces bâties et CHF 48.-/m² pour les jardins et places de jeu, ou CHF 247.35/m² pour 750m² de surface bâtie – sans parler de quelque 1'500m² gratuits en plein air – soit un tarif situé en-dessous de la médiane pratiquée par l'ARASAPE.

L'ancien locataire, l'Entraide familiale, bénéficiait en sa qualité d'association basée à Villeneuve d'un tarif préférentiel, lequel tenait également compte des rénovations et achats auxquels elle avait participé financièrement.

La Commune a investi ces trois dernières années à hauteur de CHF 25'000.-/an pour les bâtiments de l'Espace 1000 pattes (crèche) et Oxy'Jeune (UAPE) et offert quelque 300 heures de conciergerie.

Le foyer du Collège Lac de plus de 120m² est mis gracieusement à disposition de l'ARASAPE depuis la rentrée 2021. Réquisitionnée initialement pour de l'accueil « pic-nic », cette salle est devenue au fil du temps et des besoins à l'usage exclusif de l'ARASAPE, avec des exigences (cuisine, sanitaires) que sa configuration architecturale ne permet pas, sans parler des normes incendie et thermique à respecter dans un bâtiment classé aux monuments historiques. A terme, demander aussi une location pour cette salle relève de la logique.

Or maintenant, c'est d'une salle de repos ou de direction dont il est question et qui est demandée par l'ARASAPE. La Commune est prête à y répondre, même si ses premières propositions ont été refusées par le Comité. M. Studer est conscient que les adaptations souhaitées ne s'effectuent pas aussi rapidement qu'elles le devraient, mais il témoigne de la bonne foi villeneuvoise. Dans ce sens, il apprend au Conseil que la Municipalité va prochainement déposer un préavis pour la

transformation en une crèche-garderie-UAPE d'un bâtiment situé sur l'Av. des Comptes de Savoie, apportant une certaine détente dans le pré- et parascolaire du Haut-Lac. L'appel d'offres en marchés publics est paru et les dernières soumissions sont attendues. Revenant sur l'amendement de la Coges au cas où il serait accepté, M. Studer craint que cela ne soit perçu de la part des autorités villeneuvoises comme de la défiance surprenante et maladroite envers la commune. Le Conseil communal pourrait en retirer un sentiment mitigé propre à faire échouer le projet des nouveaux locaux pré- et parascolaires actuellement à l'étude. Dans ce sens, M. Studer prie les déléguées et délégués « ...de bien considérer les effets délétères qu'aurait l'acceptation de cet amendement proposé par la Coges » et propose de le refuser.

Mme Habegger (Leysin, Coges) relate les visites effectuées avec la Commission dans divers lieux d'accueil, notamment à Villeneuve. Les containers installés datent de 2010, ils ont rempli leurs fonctions pendant toutes ces années mais n'arrivent plus dorénavant à répondre aux contraintes que l'accueil de 75 enfants à l'UAPE et 44 en crèche nécessite. En été, il fait hyper chaud, en hiver il fait très froid. La configuration des locaux UAPE et crèche n'est plus adaptée et entraîne une énorme dépense d'énergie pour leur exploitation. Les deux pièces à disposition de la crèche servent aussi bien pour le jeu et les repas que les siestes, rendant l'organisation des plus complexe. Mme Habegger se réjouit d'apprendre qu'une solution se profile qui permettra une meilleure gestion de l'accueil et d'en optimiser le coût. Elle termine en demandant que pour 2023 on revienne aux loyers de 2022.

Mme Ferrara (Rennaz, Coges), en complément aux propos de Mme Habegger, dépeint le ressenti de la Commission par rapport au malaise existant avec la Commune, l'absence de communication et de discussion, les questions restant sans réponses. Depuis 2011, la Commune sait qu'elle doit se mettre aux normes avec ses locaux, ce qui n'a pas été fait. L'augmentation constatée dans le budget 2023 interpelle, le doublement du loyer pour une même surface ne s'explique pas. Il s'agit de remettre au budget 2023 le même montant qu'en 2022.

M. Lecci revient sur les propos de M. Studer et rectifie, s'agissant du local « pic-nic », que celui-ci émanait d'une demande des écoles et non de l'ARASAPE. Celui demandé par l'ARASAPE ciblait l'accueil d'enfants dans le cadre d'une UAPE standard. La salle du Foyer a occasionné un supplément de loyer de CHF 1'500.-/mois, dont 2 mois ont déjà été versés. Le nouveau bail n'a volontairement pas été signé en raison du double loyer demandé pour la même surface. Il a été mis de côté dans l'attente, notamment, de la détermination de l'OAJE quant à la non-conformité des locaux et des délais pour y remédier. Il signale qu'une table entre l'OAJE, l'OFCO (Office cantonal de la consommation, Contrôle des denrées alimentaires), l'ARASAPE, la Commune et l'ensemble des acteurs concernés aura lieu le 08 novembre pour aller de l'avant dans la mise aux normes des locaux. Une fois cela acquis, le loyer pourra être versé après discussion et décision quant à son montant. En 2022, lors de la reprise de la gestion des structures par l'ARASAPE, le Comité a volontairement suspendu le règlement des loyers au vu des problèmes rencontrés.

M. Studer entend le mécontentement du Comité par rapport à l'état des locaux et l'éventuelle consignation des loyers. Il constate que le Comité a pourtant inscrit au budget 2023 le montant correspondant au nouveau bail proposé par la Commune de Villeneuve. Il demande si le Comité défend toujours son budget ?

M. Lecci confirme soutenir le budget 2023 en comptant sur une mise aux normes des locaux.

M. Studer en déduit que le Comité ne soutient pas l'amendement de la Commission de gestion. M. Lecci ne le suit pas sur ce terrain et M. Studer le remercie pour sa langue de bois !

La parole n'étant plus demandée, la Vice-présidente clôt la discussion, relit l'amendement n° 1 de la Commission de gestion qui consiste à refuser l'augmentation pour les loyers des locaux de la Commune de Villeneuve et à en ramener le montant porté au budget 2023 à celui du budget 2022, et le met au vote.

→ Par 8 oui, 1 avis contraire et 3 abstentions, l'amendement est adopté.

M. Studer reprend sa place au perchoir et demande à Mme Ferrara de rappeler la teneur du 2^{ème} amendement proposé par la Commission, qui consiste au point 4° du préavis à reporter trois des cinq projets spécifiques envisagés par la Direction du Réseau (Revue de la politique salariale, CHF 22'000.- ; Revue des salaires éducatifs, CHF 21'000.- ; Accompagnement restructuration AJE, CHF 10'000.-).

La discussion est ouverte.

M. Lecci explique qu'une révision de la politique salariale est effectivement envisagée pour l'ensemble de l'ARASAPE, buts principaux et optionnel, en raison notamment du recrutement problématique en personnel. La politique actuelle date de 2009. La restructuration de l'AJE, suite à la séparation des deux secteurs, implique la mise en place de processus spécifiques. Un accompagnement tel Move UP pourrait s'avérer nécessaire. Toutefois, qui dit révision de la politique salariale ne signifie pas forcément augmentation des coûts et des salaires, il s'agit plutôt de la considérer comme une compensation de ce qui manque au Chablais en compétitivité par rapport aux autres régions. Le Comité propose au Conseil de ne pas amender ce point 4° du préavis au niveau des projets spécifiques car ils répondent tous à un besoin.

M. Hediger (Bex) comprend que si on veut être plus attractifs, il faut augmenter les salaires. Il se demande si cette attractivité ne pourrait pas être réalisée linéairement et sans s'appuyer sur une étude qui coûte CHF 22'000.-.

M. Lecci confirme la pénurie en personnel notamment éducatif. Une révision des salaires est impérative. Cette étude permettra de nous situer par rapport aux autres réseaux et de voir où des améliorations au niveau salarial sont possibles.

Mme Habegger rappelle la situation vécue dans les communes, constamment confrontées à la hausse de leurs propres budgets. La Commission n'est pas opposée à ces projets, mais demande, au vu du million supplémentaire budgété pour 2023, de les reporter sur une année où il n'y aura pas déjà 3% d'augmentation au coût de la vie sur les salaires. La Commission estime que ces trois études ne sont pas urgentes et peuvent être reportées à l'année prochaine.

M. Fatio précise que les CHF 22'000.- sont une participation de l'AJE, secteur administratif, aux CHF 60'500.- demandés pour la réflexion globale à conduire sur l'ensemble de la politique salariale de l'ARASAPE. Le report d'une année n'est pas souhaité, car le besoin en personnel qualifié pour atteindre les objectifs, c'est maintenant, tant pour la RAS que pour l'AJE. La réflexion ne porte pas seulement sur les salaires, mais aussi sur ce qui va avec.

Les CHF 21'000.- de l'étude sur les salaires éducatifs constituent effectivement une augmentation. On ne trouve pas de personnel. On est en concurrence avec nos voisins valaisans et de la Riviera, qui paient mieux leur personnel. Or on se doit d'atteindre le niveau de qualité demandé par l'OAJE, sinon on peut fermer nos structures ! N'oublions pas que la FAJE contribue à hauteur d'un tiers sur ces augmentations. Quant aux CHF 10'000.- demandés par la Directrice ad interim, il s'agit de disposer d'un petit montant pour obtenir, si le besoin se faisait sentir, un appui extérieur organisationnel ou juridique. Le Comité s'est voulu transparent avec le Conseil en lui présentant ces projets qui auraient pu être noyés dans le fonctionnement administratif du Réseau. Il lui importe vraiment de les mettre en place l'année prochaine.

M. Galeano motive la nécessité de passer d'une grille salariale de 32 classes à 12, comme cela se fait dans d'autres structures comme l'AI ou l'AVS. Notre marge de manœuvre actuellement en cas d'engagement est trop grande, ce qui peut induire des iniquités. Le marché de l'emploi est compliqué en raison des crises actuelles, Ukraine et autres. Les assistants sociaux trouvent un travail demain tant la demande dans ce corps de métier est grande et nous ne sommes pas très attractifs. L'accord du Canton pour le financement de la partie sociale de l'étude est attendu. Si elle est acceptée pour 2023, sa mise en œuvre ne sera pas effective avant 2025. Un groupe de travail a été conduit au sein des 10 régions d'action sociale dont il ressort que le Chablais se situe dans la médiane basse. En matière de recrutement, nous sommes clairement défavorisés. Repousser d'une année cette dépense ne ferait que reporter la problématique actuelle.

Mme Habegger fait remarquer que le recrutement n'impacte pas seulement le domaine du social. Les CHF 21'000.- pour cette étude constituent une charge supplémentaire pour le Réseau. Si d'autres réseaux recrutent plus facilement, pourquoi ne pas s'inspirer directement de leurs méthodes ? Elle estime que l'heure est à l'économie et que cette dépense est superflue.

M. Vittoz (Gryon) entend que pour la Coges cette étude doit être reportée alors que pour le Comité il y a urgence. La situation est ambiguë et il est difficile pour les délégués de prendre une décision. Il demande davantage de précisions.

Mme Murisier explique que la grille utilisée actuellement n'a pas évolué depuis plus de 10 ans, contrairement à l'ARASAPE. Tous les secteurs ont grandi, générant de nouvelles fonctions. On

se retrouve bloqués par cette grille qui indépendamment de sa non-attractivité, ne répond plus vraiment à nos besoins, à notre réalité, à la multitude de fonctions qui sont été créées dans l'intervalle. Actuellement, l'AJE compte 18 fonctions différentes pour 18 collaborateurs. Mme Murisier cite l'exemple d'une de ses collaboratrices qui vient de changer de fonction, occupant des responsabilités plus importantes. Concrètement, cela représente une augmentation de CHF 100.-. Comment convaincre cette personne d'accepter cette nouvelle fonction ? L'étude ne va pas forcément augmenter tous les salaires – il s'agit du secteur administratif et non éducatif – mais permettre de recréer une grille adaptée à la réalité du terrain. Mme Murisier entend l'argument consistant à s'inspirer des réseaux voisins, mais le réseau « Enfants Chablais » compte quelque 250 employés, c'est donc une grande structure. Elle estime que les CHF 40'000.- demandés pour les deux études ne sont pas déraisonnables. Pour le personnel éducatif, la situation est un peu différente dans le sens que le critère de l'attractivité est important si l'on considère la pénurie de personnel à laquelle on est confrontés dans le canton de Vaud.

Mme Ferrara motive la proposition de la Commission de gestion qui a voulu, au travers de cet amendement, tirer une sorte de sonnette d'alarme. Pour en discuter régulièrement en municipalité ou avec les syndicats, il est admis que l'AJE coûte toujours plus cher. L'étude va forcément déboucher sur une augmentation des salaires et donc coûter davantage à la collectivité.

M. Freymond (Ollon) demande par rapport à l'attractivité dont il est question, si l'on parle des employés de commerce ou de postes spécifiques, et dans quelle proportion.

Mme Murisier explique que c'est surtout pour les postes à responsabilités et management, ce qui représente 50% de postes spécifiques et 50% d'employés de commerce.

M. Freymond cite l'exemple d'une petite entreprise de 8 employés qui cherchait une secrétaire et un ingénieur. Ce sont 92 offres pour la première qui ont été reçues et zéro pour le second. Il peine à croire que l'on ne trouve pas de personnel dans le domaine commercial.

M. Galeano explique qu'actuellement, le pôle du CSR se trouve en grande difficulté pour les assistants sociaux. On n'en trouve pas et ce n'est pas faute de chercher ni d'interpeller les écoles sociales, les cantons du Valais et Fribourg. Or les dossiers sociaux dans le Chablais augmentent. La solution trouvée consiste à engager des assistants en cours d'emploi et assurer leur formation et leur coaching à l'interne. Mais le personnel se fatigue, est épuisé et le turnover est important. On essaie d'avoir un panel de collaborateurs qui entrent dans les critères financiers mais sont aussi intéressants pour l'institution. Les autres régions d'action sociale connaissent cette situation, par ailleurs discutée au sein de la FRAJE. Notre système RH est confronté à des difficultés de recrutement : sur 200 dossiers reçus, seuls 2 correspondent et après entretien, ne conviennent finalement pas. Pour les gestionnaires de dossiers, qui sont des postes extrêmement spécifiques d'un point de vue technique, financier, social, formation et gestion du stress, la situation est d'autant plus compliquée. On trouve des solutions pour y pallier mais ce n'est pas simple.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion, relit l'amendement n° 2 de la Commission de gestion, soit de reporter trois des projets spécifiques prévus au budget 2023 (Revue de la politique salariale, CHF 22'000.- ; Revue des salaires éducatifs, CHF 21'000.- ; Accompagnement restructuration AJE, CHF 10'000.-) et le met au vote.

→ Avec 5 oui, 5 avis contraires et 2 abstentions, l'amendement est refusé avec la voix prépondérante du président.

M. Studer relit les conclusions du préavis, soit :

Le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE

- a) Vu le préavis n° 12-2022
- b) Ouï le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier ce dossier
- c) Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- De fixer la contribution sociale à charge des communes à 30% du déficit en fonction de la population de chaque commune (soit pour le budget 2023 : CHF 63.78 /habitant)

- D'accepter le dépassement du plan de développement pour les places parascolaires
- D'autoriser l'extourne de la provision liée à servicefamille de CHF 145'184.-
- D'adopter le budget de fonctionnement 2023 de l'accueil de jour des enfants, Réseau « Enfants Chablais », amendé.

Et les met au vote.

➔ **Par 5 oui, 0 avis contraire et 6 abstentions, le budget 2023 de l'AJE est accepté.**

6. Divers et propositions individuelles

Le Président passe la parole à qui veut bien la prendre.

M. Freymond revient sur l'AJE qui, suite à l'audit, a été sorti de l'ARASAPE avec un budget en propre qui vient d'être voté. Une diminution devrait être visible dans le budget du CSR/AAS. Or le poste « Direction » passe de CHF 509'000 en 2022 à CHF 611'000.- en 2023, qui devrait plutôt être en diminution.

M. Lecci explique que les bénéficiaires des activités du CSR et des AAS ne sont pas les mêmes que ceux de l'AJE. Ce n'est pas parce que l'AJE n'est plus rattachée qu'il y a moins de frais dans les autres dossiers. Mme Murisier fonctionne comme directrice intérimaire AJE pour que l'on puisse mener à bien cette réorganisation. M. Galeano va s'occuper maintenant aussi de tâches qu'il n'avait pas lorsqu'il s'occupait de l'AJE et reprendre certaines activités mises de côté.

M. Freymond insiste sur le fait qu'avec désormais deux directions distinctes, le secteur CSR/AAS devrait être diminué d'autant par rapport à la charge globale. C'est mathématique.

M. Lecci cite l'exemple de M. Galeano qui jusqu'à présent ne pouvait pas remplacer une collègue ou un cadre malade ou en arrêt. Il pourra désormais seconder toute son équipe si besoin. Il occupe d'autres fonctions qui interviennent à la suite de la séparation d'avec l'AJE. Une 4^{ème} unité RI est en passe d'être créée du fait de l'augmentation des dossiers. Il estime qu'un 100% à la direction du secteur CSR/AAS est justifié.

M. Stauber (Château-d'Oex) constate qu'il ne s'agit pas seulement entre 2022 et 2023 de la ventilation comptable différente de la même somme, mais bien d'une augmentation budgétaire.

M. Lecci le confirme. Le 30% que M. Galeano consacrait à l'AJE ne lui permettait pas d'effectuer son travail au CSR et aux AAS de manière optimale, ce qui sera désormais corrigé. La 4^{ème} unité RI consécutive à l'augmentation des dossiers représente un surcroît de travail pour la direction.

M. Freymond rejoint les propos de Mme Ferrara par rapport aux restrictions budgétaires drastiques que vivent les communes depuis 2019. Et de citer l'exemple de sa commune, dont la contribution a quasiment doublé, passant de CHF 772'000 à CHF 1,4 mio, grâce aussi ou à cause des structures d'Ollon qui ont évolué.

M. Fatio clarifie les débats. Le Comité s'est aussi posé la question de savoir si en séparant les deux secteurs, le taux de M. Galeano serait diminué. Or il y a des tâches que M. Galeano ne pouvait pas effectuer par manque de temps et qui étaient reportées sur ses cadres intermédiaires, avec un effet de cascade important en termes de non-remplacement des absences (maladie, vacances, etc.). L'ensemble du système fonctionnait très mal avec un taux de rotation des cadres intermédiaires catastrophique parce que M. Galeano n'avait pas la capacité de les soutenir efficacement. Il a désormais la charge de le faire. Le nombre de cadres a augmenté linéairement, y compris la 4^{ème} unité. Le nombre de dossiers a augmenté, donc aussi le personnel et les cadres en fonction du ratio approprié et contrôlé par le Canton. Ce dernier s'assure qu'il n'y a pas plus de cadres que nécessaire au niveau de la RAS.

S'agissant de la petite enfance, l'augmentation est liée à celle du nombre de places et donc des coûts. C'est inévitable puisqu'aucun parent ne paie plus que la place et ne compense jamais. Plus la capacité contributive des parents est basse et plus ce sont les communes qui paient la différence. Les statistiques montrent qu'en comparaison avec les autres réseaux, la part à charge de nos communes se situe plutôt dans le bas du tableau. Notre grille fait en sorte que les parents

assument la plus grande part de la facture même s'ils ne sont pas les plus fortunés du Canton. Notre rôle consiste à faire en sorte que les parents puissent placer leurs enfants et aller travailler. Le Comité n'a pas terminé ses réflexions par suite de la réorganisation du secteur AJE, mais « ...il prend en mains, il entend, il entend bien que toutes les communes sont en train de tirer la langue ». Chaque parent qui peut travailler équivaut à des impôts qui vont dans les communes. Chaque place occupée par un enfant correspond à une arrivée d'impôt, preuve en est l'étude universitaire réalisée il y a une dizaine d'années, qui concluait que CHF 1.- investi dans la petite enfance rapportait CHF 3.-.

M. Freymond a étudié les tableaux qui ont été remis aux délégués et constate que le coût/place n'est pas indiqué en 2023. En 2020, le coût dans une crèche allait de CHF 140'000.- pour le plus haut à CHF 30'000.- pour le plus bas ; en UAPE, de CHF 5'000.- à CHF 21'000.-. Les disparités sont énormes, elles s'expliquent peut-être mais ce serait intéressant de pouvoir en discuter lors d'une prochaine occasion.

Mme Murisier en convient et est prête à reprendre cette question. Elle évoque la complexité de gestion du Réseau, avec une partie des structures qui sont gérées directement et pour lesquelles la maîtrise en termes de coût par place est acquise. Ce qui n'est pas le cas pour les structures indépendantes, dont le coût par place ne peut pas être calculé de manière unitaire en raison des baux à loyer par exemple. Depuis 2019, beaucoup de choses ont été mises en place pour restreindre les coûts et l'effort se poursuit.

M. Freymond revient sur la question des structures privées et comprend qu'il peut y avoir du flottement dans les prix. Et de citer une structure qu'il connaît et qui est le meilleur marché.

Mme Murisier fait le lien avec les structures qui faisaient beaucoup appel au bénévolat (Comité, parents) et qui se professionnalisent petit à petit avec le départ à la retraite de leurs dirigeants. Les structures gérées par le Réseau ne sont pas forcément moins chères mais c'est davantage au niveau de la maîtrise des coûts qu'elle y voit un avantage.

M. Lecci est d'avis que cette question est pertinente et le Comité va s'y consacrer à l'occasion d'un prochain budget. Il ajoute que les coûts sont différents si vous accueillez des petits ou des grands enfants, l'encadrement et l'équipement ne sont pas les mêmes. Dans chaque structure, il peut y avoir des spécificités qui en influencent le coût. Cette analyse en fonction de la classe d'âge est intéressante, que l'on soit en présence d'une structure satellite ou pas.

M. Lecci revient sur le point 3° de l'ordre du jour et d'une nouvelle date à trouver pour la prochaine assemblée consacrée au le préavis sur le nouveau statut du personnel. D'entente avec les déléguées et les délégués présents, c'est le **vendredi 18 novembre 2022, à 18h00**, qui est fixé.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la partie officielle, il est 20h20. Il convie les délégués et déléguées à partager un apéritif offert par l'ARASAPE.

Au nom du Conseil intercommunal de l'ARASAPE
Le Président : Léonard Studer La Secrétaire : Eliane Desarzens

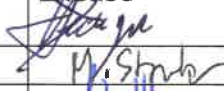
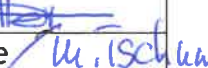
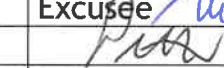
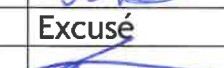
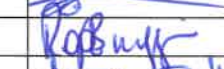
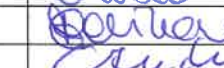
  

Bex, le 13.11.2022

Annexes : Liste de présence
Rapport de la Commission sur le préavis n° 11-2022
Rapport de la Commission sur le préavis n° 12-2022



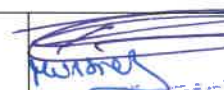
Assemblée générale d'automne du Conseil intercommunal
Jeudi 27 octobre 2022, salle de conférences ARASAPE, Bex**Liste des présences**• **Communes**

Mandat	Nom et prénom	Fonction	Signature
Aigle	Montangero Stéphane	Municipal	Excusé
Bex	Cossetto Jean-François, est remplacé par Daniel Hediger	Municipal Vice-Syndic	Excusé
Château-d'Oex	Stauber Maximilien	Municipal	
Chessel	Stettler Séverine	Municipale	
Corbeyrier	Segui Déborah	Municipale	Excusée 
Gryon	Vittoz Georges	Municipal	
Lavey-Morcles	Hauswirth Raoux Pascale	Municipale	Excusée
Leysin	Habegger Laurence	Municipale	
Noville	Daenzer Reynald	Municipal	Excusé
Ollon	Freymond Gilbert	Municipal	
Ormont-Dessous	Brugger Raphaële	Municipale	
Ormont-Dessus	Tougne-Genillard Nicole	Municipale	
Rennaz	Ferrara Muriel	Syndique	
Roche	Cattin Julien	Municipal	
Rossinière	Pilet Catherine	Municipale	Excusée
Rougemont	Genillard Michèle	Municipale	
Villeneuve	Studer Léonard	Municipal	
Yvorne	Isoz Maxime	Municipal	

• **Comité de direction**

Président (Rennaz)	Lecci Fabio	Municipal	
Vice-Président (Ch.-d'Oex)	Fatio Eric	Municipal	
Membre (Bex)	Dubois Carmen	Municipale	
Membre (Roche)	Tulot Aurélie	Municipale	Excusée
Membre (Aigle)	Allora Maude	Municipale	Excusée

• **Participants**

ARASAPE	Galeano François Murisier Malorie Moulin Guillaume Desarzens Eliane	Directeur Resp. AJE Resp. Finances Secr. Direction	 
---------	--	---	--

• **Invités**

Préfecture	Lachat Patricia-Dominique	Préfète District d'Aigle	
DSAS, DGCS	Ghelfi Fabrice	Directeur général	

Aigle, le 27.10.2022/ede